

La Feuille de philo



Novembre 2020 n° 120 : NUMERO SPECIAL LAICITE

Samuel Paty et la laïcité

Une fois n'est pas coutume, la Feuille de philo s'associe, modestement mais fermement, à la journée du 9 décembre, qui commémore la loi de 1905, séparation des Eglises et de l'État (voir l'illustration ci-contre), qui historiquement consacre la laïcité dans notre pays. Une fois n'est pas coutume, car cette année, la France a eu mal à sa laïcité. Dernier jour avant les vacances de Toussaint (tiens, une petite entorse à la laïcité...), Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie dans un collège de Conflans Ste Honorine, est assassiné par un fou de Dieu, un islamiste pour qui tuer un homme est moins grave que de publier des caricatures religieuses.

Alors, quel rapport avec la laïcité, me direz-vous ? C'est que la laïcité, c'est le contraire de la religion d'État. C'est que dans un Etat laïque, un professeur n'est pas soumis à telle ou telle croyance (ou non croyance, d'ailleurs), et qu'il peut (et même doit) enseigner ce qu'est la liberté d'expression, ce qu'est l'esprit critique. Bien sûr que la liberté d'expression et l'esprit critique doivent être respectueux d'autrui, et c'était bien le cas de Samuel Paty d'ailleurs. Mais l'esprit critique est essentiel pour se mettre à distance de nos réactions impulsives, viscéralement identitaires, pour interroger nos croyances (sans nécessairement les renier) et les purifier de l'air de la raison. La neutralité laïque ne signifie pas de ne rien dire des religions, mais de les enseigner comme un fait humain, historique, social ou philosophique. Or cette perspective sécularisée, qui est acceptée par la plupart des croyants, en dérange certains, qui voudraient soumettre la raison à la foi, la république à Dieu, et évidemment le leur.

Au-delà de l'hommage à Samuel Paty, il nous paraît donc essentiel de revenir sur cette notion de laïcité, tout en l'interrogeant elle aussi, bien sûr, car c'est en nous interrogeant que nous maintenons notre liberté.

André Delaperrière
prof de philo au Lycée du Granier



LA SÉPARATION

Allégorie de la laïcité
(auteur inconnu)
Source Wikipédia

La loi de 1905 :

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public (Article 1). La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »
(Article 2).

Laïcité et liberté de pensée

C'est le 16 octobre 2020, que Samuel Paty, un professeur d'histoire géographie se fait décapiter par Abullah Anzorov. Cet assassinat a eu lieu suite à un cours du professeur sur la liberté d'expression où il expose des caricatures de Mahomet à ses élèves. Suite à une déferlante de réactions, sur les réseaux sociaux et autres, Abullah Anzorov s'en prend au professeur en l'attaquant et en mettant fin à ces jours de manière inhumaine...



Cet assassinat est un acte terroriste. De tels actes barbares se multiplient maintenant depuis plusieurs années. En effet nous pouvons citer les attentats à Charlie Hebdo en 2015, Paris en Novembre 2015, à Nice 2016, au marché de Noël de Strasbourg en 2018 et d'autres ...

Le but de ces attaques est de provoquer une peur et de d'exercer le pouvoir des fanatiques religieux sur la population.

Par conséquent, sommes-nous encore libres de nous exprimer sans avoir peur de ce qui peut nous arriver par la suite ? Suis-je vraiment libre en écrivant cet article en demandant de ne pas le signer...

La liberté est l'une des valeurs françaises (Liberté, Egalité, Fraternité) depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen rédigée en 1789, celle-ci est primordiale, en effet elle concerne tout le monde et est basée sur le pluralisme, indispensable à notre fonctionnement démocratique. Beaucoup se battent pour obtenir cette liberté, c'est pourquoi elle est d'autant plus importante à enseigner aujourd'hui, pour que les élèves comprennent son importance. Ces derniers doivent comprendre comment l'utiliser pour pouvoir exprimer leur opinion et respecter celles des autres.

Attaquer un professeur suite à un cours sur la liberté d'expression, c'est aussi attaquer un des libertés du peuple. Ce qui est d'autant plus choquant.

La France est un pays laïque qui n'impose pas de religion, et où chacun doit respecter la religion des autres, celle-ci est séparée de l'Etat.

Assassiner un enseignant alors qu'il pratique son métier pour civiliser ses élèves est intolérable, c'est un crime qui est fait contre l'éducation. De plus nous avons la chance d'être libres, nous avons le droit d'avoir chacun une pensée différente et il est donc hors de question de tuer puisque que telle ou telle personne qui ne pense pas comme vous ne tue pas. La laïcité et la liberté en France nous permet de penser librement.

NDLR : Merci à l'auteur de cet article qui a donc choisi de ne pas le signer. Voilà où nous en sommes... grâce à Abdullah Anzarov et à ceux qui ont armé son bras avec leurs discours de haine, exprimer une opinion de liberté, de raison et de tolérance devient un acte de courage. C'est exactement ce qu'on appelle le terrorisme : inséminer la terreur dans les esprits pour qu'ils commencent par s'autocensurer avant de se soumettre. Bien sûr, personne ne peut juger celui qui s'autocensure. Mais il est essentiel d'être vigilant contre le piège que nous tendent tous les fanatiques qui voudraient nous imposer leur seul point de vue. Il ne s'agit pas de publier des caricatures à tour de bras, mais de continuer à revendiquer le droit de le faire, au nom de la liberté, précisément.

Mais d'où vient le mot « laïcité » ? (un peu d'étymologie)

Le savez-vous ? Les plus malins répondront que laïcité vient de laïque, ou même laïc. . . Les laïcs, c'est un terme religieux (!), chez les chrétiens, qui désigne les personnes chargées d'une mission au sein de l'Église mais qui ne sont pas dans les ordres. Le laïc s'oppose donc au clergé, au clerc. Il appartient au monde profane. Mais le mot « laïc » vient d'encore plus loin... des grecs, comme bien souvent : laos. Et laos, ça veut dire « peuple ». Mais, me direz-vous, j'ai toujours appris que le peuple c'était le « demos » !? Disons que le demos, c'est le peuple constitué en entité politique. Le laos, c'est le peuple à l'état premier, l'ensemble des petites gens, ceux qui n'ont pas de hauts postes (religieux, mais aussi politiques) ou qui n'ont pas reçu une instruction très poussée. Les « gens » dont parle Jean-Luc Mélenchon, par opposition aux clercs, à ceux qui savent et qui dirigent. On comprend que la laïcité est viscéralement anti-cléricale...



Un peu d'histoire...

Le thème du journal de cette semaine est la laïcité. Savez-vous ce qu'elle signifie et d'où elle vient ?

La laïcité est une loi visant à séparer l'Église de l'État. Elle garantit la liberté de culte et de conscience pour chaque individu. En 1789, la Déclaration des droits de l'Homme inclut un article proclamant que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». C'est la première forme sous laquelle la loi que nous connaissons aujourd'hui est apparue.

Les années suivantes, de nombreuses mesures ont été prises concernant cette loi, notamment celle de 1792 concernant un état civil unique et neutre. Cela implique que le clergé n'est plus en charge de l'enregistrement des grands moments de l'existence humaine. Les mariages civils, les divorces sont légalisés et laissent le choix aux citoyens français de se marier sous la tutelle de l'Église ou celle de l'État. L'union de deux personnes n'est donc plus obligatoirement catholique.

En 1881 Jules Ferry organise un enseignement primaire obligatoire et laïc, et cette mesure est confirmée lorsque la constitution de la IV^{ème} République annonce que l'école est obligatoire, publique, gratuite et laïque pour tous. Cette loi s'applique dans les écoles publiques et dans les lieux de soins où le personnel soignant se doit d'effectuer son devoir sans distinction des patients par leur religion et sans montrer leur propre religion.

En 1905, la loi séparant l'Église et l'État est mise en place, coupant les derniers liens entre ces deux institutions. L'État ne finance plus le clergé, et les deux institutions deviennent presque entièrement indépendantes l'une de l'autre.

Dans ces faits historiques, nous pouvons voir que la laïcité s'est mise en place doucement et par étapes, créant en partie la société que nous connaissons aujourd'hui. Mais on peut se demander si cette loi ne supprime pas également des libertés en privant l'affichage de ses croyances. Les croyances d'une personne font partie d'elle. N'est-il pas important de s'assumer sous tous ses angles ? Le fait de cacher les signes d'appartenance à une religion, n'est-ce pas cacher une part de nous-même ? L'un des buts de cette loi est de garantir une liberté de culte et de conscience en cachant ce qui pourrait influencer notre façon de penser. Avec les messages subliminaux par exemple, qui nous suggéreraient inconsciemment une religion plutôt qu'une autre. Mais n'est-ce pas le cas pour nos cathédrales et nos églises présentes dans chacune de nos villes ? Certes elles sont une partie de notre histoire et peut-être n'y prêtons-nous pas attention, mais notre inconscient les voit et les analyse. Et nous avons vu que la laïcité doit nous conférer une liberté mais également une égalité face à nos choix. Donc devrions-nous retirer chaque lieu de culte présent dans l'espace public ou bien les mettre à égalité dans notre paysage ?

La laïcité soulève de nombreux questionnements et doutes, choses que l'être humain n'affectionne pas vraiment. Pensez-vous que nous pouvons améliorer cette loi afin de l'adapter à la société actuelle qui a bien changé depuis le XX^{ème} siècle ?

Laura

NDLR : Merci pour cet aperçu historique de l'évolution de la laïcisation de la société française, dont on voit qu'elle a une longue histoire, s'enracinant dans les idéaux de la révolution française et l'anticléricalisme. Le cléricalisme, c'est la domination du clergé sur la société, et pourrait-on dire sur le « laos » (voir l'encadré sur l'étymologie du mot *laïcité*) ; l'anti-cléricalisme, c'est l'exigence d'un gouvernement du peuple par lui-même, et en ce sens il y a un élan fondamentalement démocratique dans la laïcité. Cette histoire n'a pas été sans heurts, sans radicalisation de part et d'autre. Notamment en 1906 au moment de l'inventaire des biens de l'Église, qui d'après la loi de 1905 devaient passer aux mains des associations culturelles nouvellement créées.

Quant à l'affichage des croyances de chacun, attention au contresens ! La laïcité ne demande la neutralité ou la discrétion que dans deux cas : pour les personnes qui représentent l'État (et donc ne doivent pas afficher leur appartenance ou opinions religieuses), et pour les élèves de l'école publique jusqu'au lycée (qui sont tenus depuis 2004 à un affichage discret, mais peuvent tout à fait évoquer leurs croyances en classe). La laïcité ne demande donc pas de cacher quoi que ce soit, mais plutôt de respecter les convictions des autres.

En revanche, on peut en effet se demander si le traitement des religions est vraiment égalitaire en France : notre espace (territoire, patrimoine) ainsi que notre temps (calendrier) sont des rappels permanents de la prédominance historique du christianisme en France. Faut-il alors détruire les églises (qui sont propriété d'État) et abattre les croix ? Faut-il ériger autant de mosquées ou de temples hindouistes ? Faut-il une représentation visuelle proportionnelle à chaque religion ? Ne pourrait-on déjà commencer par supprimer les fêtes religieuses du calendrier (par des fêtes républicaines, bien sûr) ? Quand on entre dans les détails, on voit que la notion de laïcité pose une foule de questions délicates, sur laquelle le droit est sommé de se prononcer. Mais cela ne gâche rien à l'affaire : chaque société a ses débats (ou pas!) sur la façon de traiter l'épineux problème des relations entre les religions, entre les croyants et les non croyants, entre les convictions privées et les valeurs de l'État.



Eglise et mosquée à Beyrouth (Liban)

De quelques idées reçues sur la laïcité...

« La laïcité est l'ennemie des religions »

Que ceux pensent cela ou véhiculent cette idée de la laïcité relisent la loi de 1905 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes ». On ne saurait être plus clair. Mais certains se plaisent à penser le contraire, ou propager cette fausse idée de la laïcité : du côté de certains athées anticléricaux qui souhaiteraient en finir avec la religion, mais aussi du côté de certains croyants qui souhaiteraient imposer leur religion comme religion d'État. Il faut donc être clair et ferme : la laïcité est justement un refus de la religion d'État, du mélange entre religion et politique, c'est la possibilité pour chacun de pouvoir exprimer et pratiquer ses convictions personnelles. Cet idéal est un idéal de liberté, mais aussi de coexistence, comme veut le montrer cette belle affiche de l'Observatoire de la laïcité.



« La laïcité exige que la religion reste dans l'espace privé »

Là aussi, c'est une incompréhension de la laïcité, volontairement entretenue par certains « laïcards », et due à la situation des services publics. Tout d'abord, la loi de 1905 garantit le libre exercice des cultes, ce qui peut aussi supposer son expression publique (les processions religieuses sont par exemple autorisées). Mais plus généralement, on peut tout à fait exprimer une opinion religieuse dans l'espace public, ou même porter un vêtement religieux (c'est d'ailleurs pour cela que les burkinis ont été finalement autorisés ; quant à l'interdiction de la burqa, elle n'est pas fondée sur la laïcité mais sur le refus d'une société où l'on masque son identité). Cette liberté d'expression religieuse rencontre il est vrai des limites : les fonctionnaires et représentants de l'État n'ont pas le droit d'afficher leurs convictions religieuses (neutralité de l'État en la matière), et au sein de l'école publique les élèves ne sont autorisés qu'à une manifestation discrète de leur appartenance confessionnelle (prise en compte du caractère plus influençable des mineurs). Mais en dehors de ces restrictions, la religion (comme l'athéisme) a sa place dans l'espace de la discussion, de la vie civique. Les principales religions sont d'ailleurs représentées, par exemple, dans le Comité Consultatif National d'Éthique, qui réfléchit sur la législation en matière bioéthique.

Athéisme et agnosticisme

Si vous ne croyez pas en Dieu, êtes-vous nécessairement athée ? Certains l'ignorent, mais entre religion et athéisme, vous avez une échappatoire... A-thée, c'est celui qui nie l'existence de Dieu. Sans preuve définitive, d'ailleurs, ce qui revient à une croyance : de même qu'on ne *sait* pas Dieu mais qu'on y *croit*, on ne sait pas si Dieu n'existe pas, mais on y croit... L'agnostique est plus cohérent dans son doute, en quelque sorte : a-agnostikos, c'est celui qui n'a pas la connaissance (gnosis) de l'existence de Dieu. Donc il se maintient dans le doute, il affirme son ignorance. Avec une pointe d'espoir, ou d'intuition de l'existence de Dieu, il est vrai, chez certains agnostiques : « je pense que quelque chose existe, mais je ne sais pas quoi ». Voilà, vous savez tout, faites votre choix... mais est-ce vraiment un choix ?



La laïcité et ses principes

Si le principe de Laïcité en France n'a été constitutionnalisé qu'en 1958 dans la constitution de la 5^{ème} République qui définit, dans son article premier, la France comme « une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale** [qui] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion [et qui] respecte toutes les croyances. », il est appliqué en vertu **de la loi de 1905**, dite de « **séparation des Eglises et de l'Etat** », qui ne mentionne pourtant son nom dans aucun de ses articles.

Fruit d'une idée - « la **neutralité de l'Etat** » - vieille de plus de deux siècles, qui a pris corps avec les Lumières et qui a été mise en application une première fois de manière radicale sous la Révolution, l'idée de laïcité a été l'objet de nombreux débats et controverses dans la deuxième partie du 19^{ème} siècle, et notamment à partir de 1881, avec Jules Ferry, qui institue l'école primaire **gratuite, laïque et obligatoire**.

Le débat sur la laïcité est relancé de manière vigoureuse après le dénouement de l'affaire Dreyfus en 1899, avec les tenants d'une ligne « dure » anticléricale emmenée par l'athée Emile Combes et le radical Georges Clémenceau, et une ligne plus équilibrée défendue par Aristide Briand et Jean Jaurès. C'est finalement cette dernière qui l'emporte, et qui réussit le tour de force d'avoir à la fois l'assentiment de la gauche laïque et de la droite catholique.

On retrouve tout cet équilibre dès les premiers mots de **la loi de 1905**, dans son article premier :

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] ».

Cette loi n'est en effet pas anticléricale, et comme le précise Aristide Briand lui-même, « **l'Etat laïque n'est pas antireligieux, mais areligieux** ».

Néanmoins, selon Eddy Khaldi, auteur de *L'ABC de la laïcité*, ces deux principes ne sont pas édictés sur le même plan, la ponctuation intermédiaire inféodant le second (le libre exercice des cultes) au premier (c'est-à-dire : pourvu que la liberté de conscience soit garantie). Pour ces tenants d'une lecture rigoureuse, ici, tout est dit :

La **laïcité** garantit la liberté de conscience. De celle-ci découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. La **laïcité** implique la neutralité de l'Etat et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction.

Cette neutralité s'applique aux agents du service public et non à ses usagers, **à l'exception des élèves des écoles, collèges et lycées publics, usagers du service public de l'éducation**.

Même si dans ce dernier cas, le port de signes manifestant une appartenance religieuse est encadré par la loi de 2004 (en réaction à l'affaire des collégiennes de Creil de 1989), tout était dit dans la loi de 1905. Nul besoin de tergiverser, donc, sur les notions de signes **ostensibles** ou **ostentatoires**, plus difficiles à prouver, tergiversation qui, peut-être, a créé plus de confusion que de précision.

À titre personnel, je suis pour la laïcité, de pouvoir être libre de croire ou de ne pas croire, de tolérer et de découvrir la diversité de chacun, une richesse. Néanmoins, je reste perplexe et ne suis pas forcément d'accord avec certains médias dans leurs propos (par exemple Charlie Hebdo...) mais cela ne justifie en aucun cas les attentats. La France est un pays laïque et chaque citoyen dispose de la liberté d'expression. Cela veut dire que tout le monde est libre d'exprimer ses opinions dans la limite du raisonnable (pas d'appel au meurtre...). Charlie Hebdo a exprimé ses opinions et même si je ne suis pas d'accord avec eux, je souhaite qu'il les exprime jusqu'à la fin, car ce sont les valeurs de la France, et c'est la preuve de la liberté d'expression. Voltaire pensait la même chose.

Laïcité et liberté

Les événements récents avec l'attentat contre Samuel Paty ont montré que le concept de laïcité, qui a pourtant pris corps en France depuis la Révolution Française, n'est pas perçu par tout le monde de la même façon. Certains individus, comme les terroristes islamistes, voient la laïcité comme un principe à combattre car elle n'est pas compatible avec leur idéologie et leur vision de la société telle qu'ils l'imaginent, d'autres se sentent restreints ou encore limités.

Mais selon moi, nous devrions avant tout considérer la laïcité comme une liberté et non pas une entrave car vivre dans un pays laïque comme la France représente une chance énorme. Nous pouvons évoluer et nous construire sans avoir de religion d'Etat imposée, ni d'idéologie à suivre. En tant que Français nous avons le choix de croire ou de ne pas croire sans craindre d'être poursuivis, persécutés ou emprisonnés à cause de nos convictions ce qui est malheureusement le cas dans des pays non laïques. Même si certains ne le réalisent pas, la laïcité est en fait la consécration de la liberté car elle nous donne à tous la capacité de choisir. Elle nous permet d'exercer notre libre arbitre et de l'éprouver intérieurement car quand on choisit finalement qui croire ou ne pas croire, on sait que l'on est soi-même la cause de son choix, sans avoir été soumis à une quelconque pression pour nous influencer. La laïcité rend possible le fait de se déterminer soi-même par sa propre volonté et pour des raisons et motifs que l'on choisit et qui nous sont propres.



L'anomalie : la question de l'Alsace-Moselle

Il y a encore un territoire en France où l'État rémunère les prêtres, les pasteurs et les rabbins, et enseigne la religion à l'école... c'est en Alsace et en Moselle ! Pourquoi cette aberration ? Pour des raisons historiques, que les chefs d'État ne remettent pas en cause (même le Conseil constitutionnel!) : en 1905, l'Alsace et la Moselle étaient allemandes depuis 1871, et lorsqu'elles sont redevenues françaises en 1919 elles ont retrouvé le régime de « concordat » qui était celui de la France depuis Napoléon, et qui permet à l'État de salarier les cultes (chrétiens et israélite).



Quelques distinctions pour y voir plus clair :

- « **L'espace privé** » : c'est l'espace (habitations, lieux de culte) où la liberté de conscience est absolue, où l'on est totalement libre, sous la seule réserve du respect de la loi.
- « **L'espace administratif** » : c'est l'espace de l'État, des collectivités locales, des services publics (les bâtiments et les locaux publics : écoles, hôpitaux, casernes, palais de justice, etc.). Ici, les bâtiments et les agents publics et tous ceux, même de droit privé, qui exercent une mission de service public, sont soumis à la neutralité : ils représentent l'administration qui est au service de tous et qui ne saurait avoir une quelconque orientation politique ou religieuse. En revanche, les usagers, eux, voient la laïcité leur garantir la liberté de conscience et sa manifestation, dès lors qu'il n'y a aucune perturbation du service.
- « **L'espace social** » : c'est l'espace où l'on travaille ensemble, l'entreprise privée ou l'association par exemple. La liberté de conscience et sa manifestation y sont garanties, sous réserve d'absence de prosélytisme, du respect des règles d'hygiène et de sécurité, mais aussi du respect de la bonne marche de l'entreprise ou de l'association.
- « **L'espace partagé** » : c'est l'espace commun à tous, la rue, le jardin public ou la place par exemple. C'est l'espace public, mais à ne pas confondre avec l'espace administratif. La liberté de conscience et sa manifestation (ex. du burkini) y sont garanties dans la limite du respect de l'ordre public. Y sont autorisées des manifestations politiques, syndicales, religieuses (comme les processions catholiques dans certaines régions) même si elles sont encadrées par les pouvoirs de police du maire ou du préfet.

Le 9 décembre est l'occasion de commémorer la loi du 9 décembre 1905 portant sur la laïcité (la séparation de l'Eglise et de l'Etat).

Elle repose sur différents principes :
-le respect de toutes les croyances et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion,
-la garantie du libre exercice du culte,
-la neutralité de l'Etat,
- l'absence de culte officiel.

En effet, chacun est libre de pratiquer son culte sans l'imposer aux autres.

Nous entendons beaucoup parler de laïcité depuis notre scolarité (dans le règlement intérieur, dans les cours d'EMC...). Pourtant elle ne concerne pas seulement l'école mais tous les lieux publics.

Avec les attentats de Charlie Hebdo et le meurtre de Samuel Paty, nous avons pu mesurer l'importance de cette loi, la nécessité de la tolérance et du respect absolu des choix religieux.

Les citoyens français qu'ils soient chrétiens, musulmans, juifs... ou athées sont soumis aux mêmes droits et devoirs. Ils jouissent des mêmes libertés.

Comme dirait Spinoza, dans son *Traité Théologico-Politique*: « personne ne peut renoncer à la liberté de juger et d'opiner comme il veut ». La laïcité favorise donc notre liberté.

Ne gâchons donc pas notre devise de la République française: Liberté, Egalité et Fraternité .

Laurine Rey

Quizz sur la laïcité à l'école :

<https://slideplayer.fr/slide/12740339/>

La laïcité française, la meilleure solution ?

Suite à l'attentat perpétré à l'encontre de Samuel Paty, un professeur, le 16 Octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines, en France, la question de la laïcité est revenue dans les esprits. Ensemble, mais surtout moi, allons réfléchir tout le long de ce texte sur cette notion que tout le monde semble connaître.

Qu'est-ce que la laïcité ? Selon le site du gouvernement, c'est : « *la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public ; la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. L'Etat ne reconnaît, ni ne salarie aucun culte ; l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions* ». Attardons nous sur quelques points de cette définition.

Le premier indique que chacun peut croire en ce qu'il veut et peut le montrer, mais le tout dans le respect de l'ordre public, sans déranger les autres. Or, l'Homme est un animal social, qui cherche à s'intégrer dans un groupe. Il va donc choisir le groupe qui lui convient le mieux. Mais choisir un groupe c'est aussi rejeter les autres. C'est de ce postulat qu'est écrite la règle interdisant le port ostensible de symboles religieux dans l'enceinte de l'école. En effet, il est impossible de savoir qui est de telle ou telle confession si rien ne le laisse comprendre ouvertement. Donc rien ne permet de rejeter une personne sur sa croyance religieuse. Cela brise les « barrières » de la différence de croyance qui, si elles sont présentes, empêchent bien souvent de passer outre ces différences ; et donc empêchent de connaître une personne sur autre chose. Si cette règle est inscrite dans les règlements intérieurs des écoles, c'est que les écoliers sont plus enclins à rejeter ceux qui leur sont différents.

Mais en regardant les adultes, je me dis que le rejet des autres n'est pas spécifique aux écoliers. Il faudrait donc élargir cette règle au domaine public entier pour détruire ce que j'appellerais le « communautarisme religieux » qui divise les populations. Car je pense que c'est bien là un des buts de la laïcité : empêcher les discriminations liées aux croyances religieuses. La religion devrait donc rester dans la sphère du privé, à mon humble avis. Mais la laïcité ne peut-elle pas au contraire autoriser, en tout lieu, tous les symboles religieux ? Et ce serait à ceux qui rejettent les autres de s'habituer à côtoyer des personnes ayant une religion différente. Car les interdire partout c'est un peu faire l'autruche : « Non il n'y a pas de discriminations liées à la religion puisque la religion n'existe pas en public ». Ce serait en effet la laïcité parfaite car tout le monde pourrait suivre sa religion partout et tout le temps ; tant qu'une religion n'influe pas sur les lois. Mais en ces temps-ci, où la division des communautés est plus au goût du jour, il est préférable de tous les cacher pour éviter des drames.

Le deuxième évoque la séparation de l'Etat et des organisations religieuses. « Mais lorsque la cathédrale de Notre-Dame a brûlé, l'Etat a financé en partie sa reconstruction ». Certes, mais la cathédrale est aujourd'hui plus un symbole historique que religieux. Car ne l'oublions pas : la France a longtemps été un pays catholique. C'est pour cela que nous fêtons Noël et Pâques. Ces fêtes religieuses originellement ne sont plus fêtées en ce but mais par culture. Faut-il alors ajouter des jours fériés basés sur d'autres religions ? Ou faut-il supprimer les jours fériés basés sur le christianisme, comme le pont de l'Ascension ou la Pentecôte ? Encore une fois je pense que non car ces jours fériés font maintenant partie de notre culture ainsi que de notre histoire. Suite à l'attentat évoqué plus haut, notre président Emmanuel Macron a dit vouloir former des imams selon les valeurs républicaines. L'Etat n'est plus alors vraiment séparé de la religion. Certes, mais il souhaite faire cela pour prévenir la radicalisation des imams et par écoulement des fidèles ; et donc pour éviter que cet attentat se reproduise de nouveau. Nous voyons donc que la laïcité a ses limites.

Nous avons vu que la laïcité a ses limites quant au bien-être commun. Il est en effet compliqué de faire vivre des personnes ayant des idées fondamentales différentes, qui vont jusqu'à la création de l'Homme. Si des sociétés vieilles de plusieurs milliers d'années, qui étaient loin d'être laïques, ont encore un impact sur notre société actuelle ; et quand on voit ce que les hommes étaient prêts à faire au nom de Dieu, il est légitime de se demander si la laïcité est la meilleure solution pour faire perdurer une société de façon pérenne. Quand les gens ont un but et un objectif commun, ils avancent ensemble. Et il n'y a rien de plus fédérateur que la religion. Mais l'Histoire nous a aussi montré que la religion peut également causer du tort. Faut-il alors une société avec ou sans religion(s) ?

Nicolas Demange

NDLR: Merci à Nicolas pour ces réflexions, qui montrent bien les hésitations qu'on peut avoir. Le plus simple serait en effet soit d'avoir tous la même croyance (ce qui n'est manifestement pas le cas), soit d'éradiquer les religions (ce qui est tout de même légèrement totalitaire), soit de réserver la religion à la seule vie privée, ce qui précisément n'est pas le choix de la laïcité (voir en page 3). Restent donc des solutions inconfortables, qui sont sans cesse à discuter et réinventer. Mais n'est-ce pas dans ce dialogue que nous pouvons engager justement une première rencontre de l'autre?

Un bon fond mais peut mieux faire...

Pour moi, la laïcité est une très bonne idée avec un très bon fond mais qui est utilisée parfois à de mauvaises fins. Ce sujet qui est ma foi est complexe, crée des conflits et sépare les gens en plusieurs points de vue qui s'affrontent entre eux et qui divisent.

Mais au départ, qu'est-ce que la laïcité ? Pour moi, la laïcité est la séparation entre l'Etat et la religion et la liberté de croire et de pas croire. Je le définirais en trois grands points : La liberté de conscience et de culte, la séparation entre l'Etat et la religion et l'égalité de tous les hommes devant la loi.

Selon moi la liberté de conscience et de culte revient à pratiquer librement sa religion dans le respect de l'Etat. Donc toutes les religions peuvent être pratiquées sans exception. Mais après cette liberté a des limites. Par exemple : en public, l'Etat veut garder sa neutralité donc interdit de porter des objets religieux dans certains lieux (lycée, collège,..), pour ne pas prendre parti et créer des conflits entre croyants même aussi entre croyants et non croyants. Ce qui peut permet de garder un équilibre social (liberté civile), en théorie.

Ensuite il y a la séparation entre l'Etat et la religion. Cette séparation signifie que l'Etat ne doit pas intervenir dans les affaires de la religion et l'inverse est aussi valable. Par exemple : l'Etat ne doit pas financer un édifice religieux et quoi que ce soit dans ce genre. En théorie mais cela n'est pas toujours respecté, comme la cathédrale de Notre dame de Paris. Même si ce n'est pas l'Etat qui l'a financé directement, c'est lui qui a ouvert une cagnotte où l'on pouvait faire des dons qui étaient récompensés par des cadeaux fiscaux. Ce qui est en quelque sorte est un manquement au principe de laïcité. Il se cache derrière l'excuse de la culture pour contourner la loi.

Et pour finir, tous les hommes sont égaux devant la loi. C'est à dire que personne ne doit être jugé sur des critères religieux. Un droit que tout homme possède et qui n'est pas forcément appliqué : on peut remarquer une certaine injustice sur certaines religions. Au quotidien, il y a des musulmans qui sont jugés et plus souvent contrôlés, interpellés ou encore suspectés plus que d'autres personnes. Donc il peut souvent y avoir de la discrimination envers eux de ce point de vue. Une discrimination qu'on peut aussi voir sur des plateaux télé avec Eric Zemmour qui tient parfois des propos islamophobes. Ces derniers sont tolérés et même parfois acceptés parce qu'on les met dans la case "liberté d'expression".

Alors, je peux dire que la laïcité est un sujet qui fait polémique parce qu'il part de bonnes intentions mais il est détourné par tout un chacun pour servir les intérêts religieux ou pas. Malheureusement la laïcité appliquée n'est pas toujours la même que celle énoncée en théorie. Donc en réalité plusieurs personnes se cachent derrière les nuances de cette loi pour ne pas la respecter dans le fond et c'est regrettable.

Giovani Lounou Mayila

NDLR : Merci Giovanni pour cette présentation qui se veut nuancée. C'est l'occasion de clarifier quelques points. D'abord, si les signes « ostensibles » d'appartenance religieuse sont interdits dans l'école publique, ce n'est pas pour assurer la neutralité de l'État (ça c'est le devoir des professeurs), mais pour éviter les formes d'influence et de prosélytisme. Au-delà, c'est pour faire comprendre à l'élève qu'il quitte sa particularité communautaire pour rencontrer l'autre, dans ce qu'il a de commun avec lui.

Ensuite, l'État est propriétaire des édifices religieux bâtis avant 1905 : il les met à disposition des associations cultuelles. Il est donc normal (du point de vue de la loi en tout cas) qu'il finance les travaux de rénovation de N-D de Paris. Pour plus d'informations : <https://fr.aleteia.org/2017/07/26/a-qui-appartiennent-les-eglises/> Enfin, la discrimination religieuse autant que raciale est interdite en France, et quand les contrôles au faciès sont mis en cause, ils désignent plutôt une discrimination raciale, dans la mesure où la religion de la personne n'est pas toujours visible sur son apparence. Il faut en tout cas distinguer la discrimination des personnes et celle d'une religion ; l'État est garant de l'égalité des personnes, et de l'égalité des cultes. Quant à Eric Zemmour, qui joue avec la ligne jaune de la liberté d'expression, ses propos ont fait l'objet de plusieurs procès et condamnations, au nom de l'incitation à la haine.

Coexistence des religions

La religion, bien qu'elle brise peu à peu les tabous, reste un sujet très sensible dans notre société. Nous vivons dans un pays laïque, prônant le savoir vivre dans le respect des valeurs de chacun et la tolérance. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 est la première étape de la laïcité en France. Depuis, plusieurs lois ont été votées afin de garantir la liberté religieuse de chacun.

La laïcité regroupe trois grandes notions indispensables au bon vivre de chacun. La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Nous avons la chance de vivre dans un pays prônant des valeurs de tolérance comme celle-ci. Nous avons tous le droit de choisir de croire ou non en un Dieu qui nous est propre ou en plusieurs. Aucune religion n'est imposée à quiconque bien que la France soit à l'origine un pays chrétien. C'est d'ailleurs pour cela qu'il me semble important de continuer à célébrer les fêtes chrétiennes dans notre pays. Le christianisme représente une grande partie de l'histoire de notre nation et il est de notre devoir de mémoire de ne pas l'oublier. En revanche, les autres religions telles que l'islam ou le judaïsme ne prennent pas autant de place dans l'histoire culturelle de la France et c'est pour cette raison que nous ne célébrons pas d'autres fêtes religieuses que celles du christianisme. Ce raisonnement ne rejette en rien les autres religions, il explique simplement pourquoi seules les fêtes chrétiennes sont célébrées en France.

Mais la présence d'autres religions dans le pays est un signe important de tolérance et sa présence est indispensable pour que chacun ait le droit de croire et de pratiquer s'il le souhaite, la religion qu'il désire. De plus, la mixité des cultures apporte à la France un avantage. La diversité fait la force car chacun apporte un peu de lui, de ses valeurs et de ses principes pour construire un pays libre et ouvert aux autres. Il est de notre devoir de citoyen d'être à l'écoute, de respecter les choix, les désirs, les manières de vivre et les coutumes de chacun afin de construire ensemble et de vivre en paix.

Zéline Picot

NDLR : Difficile question que celle de la cohabitation des religions, qu'un pays soit laïque ou non d'ailleurs ! Notre calendrier comme nos paysages sont marqués par notre histoire chrétienne, ce qui pourrait d'ailleurs autant peiner un musulman qu'un athée. Peut-être y a-t-il là une aberration, peut-être un attachement de la France à son passé. Mais la France ne célèbre aucune fête religieuse : ce ne sont pas des fêtes d'État. Simplement, ce sont des jours fériés (six sur l'année), pour permettre aux croyants de ne pas travailler ce jour-là. Tout le monde en profite, on ne va pas se plaindre. Pour ce qui est des autres confessions, et ce depuis 1967, tout fonctionnaire peut percevoir 3 jours de congés supplémentaires à l'occasion de fêtes religieuses figurant dans une liste détaillée transmise par l'État. Pour les salariés du privé, le droit du travail ne prévoit aucune règle particulière, néanmoins un employeur ne peut refuser un jour de congé que si cela met en péril le fonctionnement de l'entreprise.



Connaissez-vous Coexister ?

Non, pas le film de Fabrice Eboué qui vous a fait tant rire (ou pas ?), mais l'association fondée en 2010 par des jeunes qui cherchaient à dépasser le conflit israélo-palestinien ; elle réunit aujourd'hui des croyants de toutes les religions, mais aussi des agnostiques et des athées, qui mènent ensemble des projets solidaires et montrent ainsi que l'on peut s'entendre au-delà de nos différences.

Et pour clore ce numéro spécial, laissons place à ce très bel hommage à Samuel Paty et à la valeur de l'éducation...

Aucun être humain ne peut prétendre décider de mettre un terme à la vie d'un autre. Samuel Paty, professeur d'histoire géographie a pourtant été victime, ce 16 octobre 2020 de ce crime abominable. Plus que pour tout autre encore, même si aucune vie n'est plus importante qu'une autre, il n'y a pas de mot assez fort pour blâmer ce geste incompréhensible.

En mettant fin à la vie d'un professeur, pour le seul motif qu'il exerçait son métier, c'est à l'éducation que l'on s'est attaqué. Et l'éducation, de mon point de vue, c'est ce qui fait le coeur d'un pays. En effet, elle nous éveille, nous élève dans nos pensées. Elle nous donne accès à la connaissance et nous éclaire. Elle s'oppose à l'obscurantisme, l'intolérance et l'ignorance qui sont le terreau des extrêmes et de la violence.

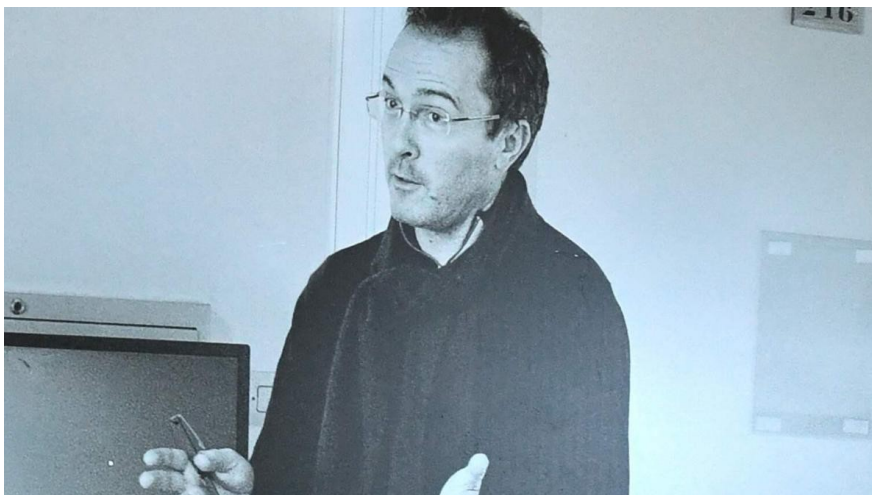
On oublie aussi que l'éducation pour tous n'a pas toujours été un droit dans notre pays et qu'elle est le fruit de longues luttes. En France, chaque enfant peut aujourd'hui aller gratuitement à l'école, apprendre, découvrir, se confronter aux autres et prendre par ce biais conscience de ce qu'il est. Tout cela dans le respect de chacun grâce à la laïcité. Tous les pays du monde ne peuvent pas se targuer de cela.

C'est par ce chemin que nous devenons des citoyens capables de faire preuve de réflexion, d'esprit critique. C'est par cette voie que nous serons des esprits libres, capable de faire des choix en connaissance de cause. C'est par l'accès à la connaissance que des hommes et des femmes ont fait de la France un pays de libertés.

Alors j'aimerais que la mort de Samuel Paty ait au moins eu le sens de nous faire réfléchir à tout cela.

Merci Monsieur le professeur !

Marie DOMITILLE



Pour écrire à votre tour dans la Feuille de philo :

- Pour remettre vos textes: deux solutions:

1. Déposez votre texte dans le casier de M. Delaperrière. Si c'est possible, tapez-le à l'ordinateur (soignez l'orthographe et la présentation!) et sortez-le sur imprimante, dans la police et le format que vous souhaitez (les colonnes sont plus esthétiques), mais en caractères assez petits (9 ou 10 points, un peu plus pour le titre). Vous pouvez joindre un dessin, une illustration pour agrémenter.
2. Mieux, envoyez-moi votre texte en pièce jointe (modifiable) à l'adresse andre.delaperriere@ac-grenoble.fr

N'oubliez pas de donner un TITRE à votre article. Vous pouvez signer d'un pseudonyme (notez au moins votre classe), ou mieux de votre prénom (n'oubliez pas : une pensée libre est d'abord une pensée que l'on assume devant les autres!)
Rappel: *tout le monde peut participer, c'est gratuit!*

- Dessinateurs, dessinatrices, n'hésitez pas à nous montrer vos œuvres, pour agrémenter la page de couverture!